



Chambre de
Commerce
et d'Industrie
de l'Essonne



CLUB COMMERCE INNOV' BULLETIN D'ADHÉSION

Raison sociale :

N° SIRET :

Activité :

M. Mme Mlle

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Je souhaite, après avoir pris connaissance de la charte (au verso), adhérer au Club Commerce Innov' et, à ce titre, bénéficier des différentes actions proposées

Je ne souhaite pas adhérer au Club Commerce Innov' et demande à être recontacté l'année prochaine

Interlocuteurs : **Stéphanie OUNAMALE - Jean-Léopold IMBAULT**
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne
Direction Déléguée Développement des Territoires - Service Commerce
s.ounamale@essonne.cci.fr / 01.60.79.91.78
jl.imbault@essonne.cci.fr / 01.60.79.90.22

Nom et qualité du signataire :
Fait à, le
Signature (précédée de la mention "Bon pour accord")

Cadre réservé à la CCIE

Date de réception :

N° adhérent :

Date 1^{ère} adhésion :

Cf. Charte (à signer également svp)

"En application de la loi du 6 janvier 1978 réformée, nous vous informons que les informations recueillies ci-dessus, sont obligatoires pour le traitement de votre demande. Elles feront l'objet de communications extérieures pour satisfaire à des obligations légales ou réglementaires ou aux sous-traitants ou prestataires techniques de la CCI Essonne, dans le cadre de leurs attributions respectives. En outre, vos coordonnées pourront, sauf opposition expresse de votre part (selon les modalités décrites ci-dessous), être communiquées à nos partenaires commerciaux et/ou institutionnels. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à Chrystel FARNOUX - service juridique - 01.60.79.90.18 - c.farnoux@essonne.cci.fr."

CHARTRE CLUB COMMERCE INNOV'

Objet :

La CCI Essonne joue un rôle moteur pour le développement économique des entreprises du département de l'Essonne, en réalisant notamment des actions d'appui au bénéfice des chefs d'entreprises leur permettant d'accroître leur performance dans un contexte de mutation de l'environnement économique, en particulier dans le domaine de l'innovation.

Objectifs du Club Commerce Innov' :

La création du Club Commerce Innov' s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des commerçants, grâce à :

- une information actualisée des démarches d'innovation dans les activités de commerce,
- des conseils individualisés pour les commerçants souhaitant mettre en œuvre un projet d'innovation,
- la mise en commun des connaissances et expériences des membres du réseau en matière d'innovation.

Actions :

L'inscription au Club Commerce Innov' donne droit à :

- l'accès à une diversité d'informations ayant trait à l'innovation dans le commerce par le biais d'une newsletter trimestrielle,
- la participation à des réunions et ateliers organisés spécifiquement à destination de ses membres,
- la participation à des salons et des visites de lieux dédiés à l'innovation commerciale en fonction des opportunités du calendrier 2010,
- l'opportunité pour les membres de bénéficier d'un diagnostic Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de leur structure.

La CCI Essonne se réserve la possibilité de modifier le programme des actions si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Dans cette hypothèse, la CCI Essonne en informera les commerçants adhérents.

La CCI Essonne s'engage à valoriser les initiatives des membres du Club Commerce Innov' ainsi que les résultats obtenus au terme de travaux menés ou d'actions collectives suivies par les membres du club.

Fonctionnement :

Les sujets et thèmes des ateliers et réunions sont choisis en fonction des objectifs du club et de l'actualité. Les adhérents ont la possibilité d'émettre des propositions de thèmes qu'ils auront jugés pertinents pour l'ensemble du club. Chaque thème présenté en réunion ou atelier sera développé, soit par un Conseiller de la CCI Essonne, soit par un intervenant extérieur.

Les salons seront choisis en fonction des opportunités du calendrier et de l'intérêt qu'ils peuvent représenter pour les adhérents du club.

Rôle du membre :

Il est un contributeur privilégié aux réflexions et réunions du Club.

Il est prescripteur du club.

Il participe à la réalisation de la Newsletter.

En outre, il s'engage à :

- partager son expérience avec les entreprises du réseau, dans un esprit constructif de collaboration avec les autres membres,
- être présent aux réunions et ateliers du Club,
- être force de propositions pour améliorer le dispositif.

Rôle de la CCI Essonne :

La CCI Essonne s'engage à :

- accompagner les commerces adhérents dans le développement de leur projet d'innovation,
- prendre en charge l'animation et le suivi organisationnel des activités du Club. La CCI Essonne mettra notamment à disposition du Club les moyens techniques (salle, matériel),
- proposer une diffusion d'informations ciblées par le biais de la newsletter,
- assurer la valorisation et la reconnaissance du Club par la communication de ses actions auprès de ses ressortissants et de ses partenaires,
- désigner au sein de son organisme une ou plusieurs personne(s) chargée(s) d'animer le Club Commerce Innov', de développer ce réseau de commerçants, d'assurer son suivi et de développer de nouvelles coopérations avec les commerçants.

Autorisation de reproduction de l'image des personnes photographiées et/ou filmées :

Le commerçant adhérent autorise, à titre gratuit, la CCI Essonne à le photographier et/ou le filmer, lui ou ses représentants, à l'occasion des différents événements organisés ou proposés par le Club et la CCI Essonne dans le cadre des actions du Club et à exploiter leur image, noms et prénoms dans les conditions suivantes : les photos et/ou vidéos pourront être utilisées, reproduites, représentées et adaptées dans le monde entier par tout moyen et sur tout support pour la communication interne et externe de la CCI Essonne et du Club, à l'exclusion de toute exploitation commerciale, et ce pour toute la durée de son adhésion et 5 années après son terme.

En outre, le commerçant adhérent s'engage pour toute la durée de son adhésion et 5 années après son terme, à obtenir auprès des tiers (notamment employés, partenaires commerciaux, ...) leur autorisation d'exploiter leur image photographiée et/ou filmée dans les mêmes conditions que le paragraphe précédent.

Contacts et coordonnées :

Le commerçant adhérent autorise la CCI Essonne à faire figurer ses coordonnées pendant toute la durée de son adhésion dans l'annuaire du Club.

Conditions d'inscription :

L'inscription au Club est ouverte à l'ensemble des commerçants essonniers inscrits au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés), quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité.

L'inscription au Club Commerce Innov' est matérialisée par la remise du présent bulletin d'adhésion signé. Il n'est demandé aucune cotisation.

Néanmoins, à titre exceptionnel, la CCI Essonne peut être amenée à demander au membre souhaitant participer à un salon une contribution financière liée à d'éventuels frais de participation.

Tout ce qui n'est pas prévu par la présente charte sera réglé par la CCI Essonne.

Durée :

L'adhésion au Club est valable pour un an à compter de sa date de signature et sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation écrite par la CCI Essonne ou par le commerçant.

Signature

*(Précédée de la mention
"Lu et approuvé")*

Toute utilisation des noms, marque et logo du Club Commerce Innov' par les commerçants adhérents devra être soumise à l'autorisation préalable et écrite de la CCI Essonne. Par ailleurs, la présente charte ne saurait conférer aucun droit de propriété aux commerçants adhérents sur ces éléments de propriété intellectuelle qui sont et demeurent la propriété exclusive de la CCI Essonne.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les commerçants adhérents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de radiation et d'opposition des données personnelles recueillies dans le cadre de l'inscription au Club Commerce Innov' les concernant. Pour exercer ce droit, le commerçant adhérent peut s'adresser à : Chrystel FARNOUX – Service juridique de la CCI Essonne - 01.60.79.90.18 - c.farnoux@essonne.cci.fr